



2025

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025 - 120
En date du 21 novembre 2025

Objet : Société BAFENERGIES – attribution du marché n°2022LUZ05 – Lot N°10 PLOMBERIE-CHAUFFAGE - VENTILATION – Extension et aménagement du Centre Technique Municipal à Luzarches (95270)

Prise en application de la délibération N°2024-107 du Conseil Municipal de la commune de Luzarches en date du 5 décembre 2024, donnant délégation de pouvoir à Monsieur Le Maire dans les matières définies par l'article L.122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de marché publié sur le site achatpublic.com sous le n°23-280 en date du 03 janvier 2023 ;

Considérant l'analyse du maître d'œuvre relative à l'ensemble des offres reçues pour le marché susvisé ;

Considérant la proposition de la maîtrise d'œuvre de retenir l'offre de base de la Société « BAFENERGIES » pour un montant de 33 156,28 € HT.

Monsieur le Maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : D'accepter l'offre de la Société « BAFENERGIES », sise 66 Ave Carpeaux à ARNOUVILLE (95400), Siret : 821 936 028 000 25 - pour un montant de 33 156,28 € HT soit 39 787,53 € TTC.

Article 2 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la commune.

Article 3 : De préciser que l'exécution du marché débute à la notification du marché et à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 24 novembre 2025
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 25 novembre 2025

1. ESTIMATION ADMINISTRATIVE

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 09 Chauffage Ventilation Plomberie	34 000,00 €	40 800,00 €

2 - ANALYSE DES OFFRES APRES NEGOTIATIONS

LOT N° 18 CHAUFFAGE VENTILATION FLOBBRIE	VOSREUX	POUR SERVICE	LUMAGE	AIRBO	BATEHERGIES
Montant HT BAZE	65 418,77 €	48 845,03 €	68 074,00 €	20 400,00 €	22 116,28 €

[illegible]

LOT N° 16 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	VOIEUX		POINT SERVICE		LUMIERE		AEREO		BIMÉRIE	
	Observation	Note	Observation	Note	Observation	Note	Observation	Note		
BASE									Observation	Note
MONTANT	64 130 00 €		48 945 00 €		60 014 00 €		31 600 00 €		31 166 78 €	
TOTAL EUR (100 POINTS)		51,70		76,03		56,70		66,68		100,00

[illegible]

SAUF AGE VERIFICATION LOUEE	VOCUELA	PORT SERVICE	LUMAGE	AJSE	BAFERGIES
	64 136,20 €	48 945,00 €	68 674,00 €	25 000,00 €	27 156,20 €
100 après pondération	20,68	28,25	22,10	37,46	40,00
100 après pondération	57,00	60,00	57,00	57,00	57,00
NOTE GLOBALE (sur 100)	76,48	88,25	79,10	94,46	97,00
Classement	5	3	4	2	1

CONCLUSION La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise BAENERGIES classée 1ère avec 97 points, pour un montant HT de 33 156,28€ (soit - 2,48 % / estimation de la MOE)

CONCLUSION

RE

m

2025